

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous souhaitez modifier une autorisation qui vous a été délivrée et qui est en cours de validité.
- Une autorisation est valable trois ans à compter de sa délivrance. Passé ce délai, il devient caduc si les travaux n'ont pas commencé ou s'ils ont été interrompus pendant plus d'un an.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC02442625A0001 M02

PC, PA ou DP Dpt Commune Année N° de dossier N° modif

La présente déclaration a été reçue à la mairie

Sonia MIKOLAJCZYK
Maire



Cachet de la mairie

le 14/04/2026

Dossier transmis :

- à l'Architecte des Bâtiments de France
- au Directeur du Parc National

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : Allée des Quatre Vents

Lieu-dit : _____

Localité : NEAUFLE-SAINT-MARTIN

Code postal : 2 7 8 3 0

Références cadastrales⁽²⁾ :

(1) Si votre projet porte sur plus de 3 parcelles cadastrales, veuillez renseigner une ou plusieurs annexes Références cadastrales complémentaires.

Préfixe : _____ Section : A B Numéro : 4 4 3 P Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 715

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Superficie totale du terrain (en m²)⁽³⁾ : 715

6 Objet de la modification ou de la régularisation

Type de demande :

- Demande de modification d'une autorisation en cours de validité
- Demande de régularisation déposée en application de l'article L.600-5 du code de l'urbanisme
- Demande de régularisation déposée en application de l'article L.600-5-1 du code de l'urbanisme
- Demande de modification déposée en application de l'article R.462-9 du code de l'urbanisme

Description des modifications apportées à votre projet :

Modification du niveau du RDC, passer à 74.70 au lieu de 74.20 initialement.

Modification de l'emplacement de la Porte Fenêtre du pignon Ouest, centré au pignon.